Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 13 Rabia 1 1447
5 Septembre 2025

N° 127

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2464**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2465**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2469**
Homologation de résolutions **2469**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2469**
Avis aux créanciers..... **2474**
Convocations
Sociétés anonymes **2475**
Sociétés à responsabilité limitée **2476**
Sociétés communautaires..... **2476**
Actes Administratifs
Avis au public **2477**
Divers
Avis au public..... **2477**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de LLOYD VIE **2478**
Bilan de LLOYD ASSURANCES **2480**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Dissolution d'une SA

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 août 2025, après examen de la proposition du Conseil d'Administration de la société en date du 18 août 2025, et conformément

- à la loi n° 9 de l'année 2025 en date du 21 mai 2025 relative à l'organisation des contrats de travail et à l'interdiction de la sous-traitance,

- au décret n° 327 en date du 17 juin 2025 relatif à l'interdiction de la sous-traitance dans le secteur public et à la dissolution de la société ITISSALIA SERVICES,

- à l'avis favorable du Ministère des Technologies de la Communication en date du 20 août 2025,

- ainsi qu'au courrier de la Direction Générale de la Privatisation auprès de la Présidence du Gouvernement n°224 36-15-01-2025-ص adressé au Ministère des Technologies de la Communication en date du 5 août 2025.

Il a été décidé ce qui suit :

1. La dissolution de la société ITISSALIA SERVICES, société anonyme au capital entièrement libéré de 6.045.000 dinars, dont le siège social est sis à Immeuble Roosevelt, Km 3,5 - Route Nationale n°1 - Djebel Jelloud 1046 Tunis, et immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1297089C.

2. La nomination de Monsieur Kamel Ben Houssein Ben Belgacem Echaher en qualité de liquidateur de la société, avec pleins pouvoirs pour accomplir tous les actes nécessaires à la liquidation, représenter la société auprès de toutes les instances, et plus généralement exercer l'ensemble des missions dévolues aux liquidateurs conformément aux lois et règlements en vigueur.

Enregistré à la recette des finances Rue du Sahel Avenue de la Gare en date du 26 août 2025 sous le n°M049073.

2025R02589SANB2

Nomination et renouvellement

De mandats au conseil d'administration

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL - S.A -

Au capital de 20.691.000 dinars

Boulevard Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis

Matricule Fiscal : 006473H/A/M/000

CNSS : 62698-36

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2025, enregistré à la recette des Finances Charguia Tunis, le 02 juillet 2025 sous le n°25107675 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises le 17 juillet 2025 sous le n°2025150350, il a été décidé ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Habib Chaibi en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne des Industries de Raffinage pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027,

- Le renouvellement du mandat de Madame Amira Turki en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne des Industries de Raffinage pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027,

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Khaled Beji en tant qu'administrateur représentant l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027,

- Le renouvellement du mandat de Madame Salha Hamdi en tant qu'administrateur représentant l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027,

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Saleh Ben Smida en tant qu'administrateur représentant la Société Nationale de Distribution de Pétroles pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027,

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Hichem Driss en tant qu'administrateur représentant le Groupe Driss Marhaba pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027,

- Le renouvellement du mandat de Madame Aziza Driss en tant qu'administrateur représentant le Groupe Driss Marhaba pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2027.

- La nomination de Monsieur Habib Chaibi en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne des Industries de Raffinage en remplacement de Madame Soumaya MAKHLOUF pour la période restante et qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2024,

- La nomination de Madame Salha Hamdi en tant qu'administrateur représentant l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières en remplacement de Monsieur Sami JEBARI pour la période restante et qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2024.

Ainsi la composition du conseil d'administration de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines comporte Mesdames et Messieurs ci-dessous cités :

- Afif MABROUKI : Président Directeur Général et Président du Conseil d'Administration de SOTRAPIL,

- Ayed Mbarek HALLEB : représentant la STIR,

- Hmaied BEN SALEM : représentant la STIR,

- Fethi BELLAOUEID : représentant la STIR,

- Amira TURKI : représentant la STIR,

- Habib CHAIBI : représentant la STIR,

- Khaled BEJI : représentant l'ETAP,

- Salha Hamdi : représentant l'ETAP,

- Saleh BEN SMIDA : représentant la SNDP,

- Hichem DRISS : représentant le Groupe Driss Marhaba,

- Aziza DRISS : représentant Groupe Driss Marhaba,

- Abdessattar BEN BRAHIM : représentant les petits porteurs.

2025R02595SANB2

Notice d'augmentation de capital

Dénomination sociale de la société : West Pharma S.A

Siège social : Z.I Medjez El Beb - 9070 Béja

Identifiant Unique : 0930311N

La durée de la société : 99 ans.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2025 enregistré à la recette des finances de Medjez El Beb en date du 5 août 2025, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital de trois cent douze mille (312 000) dinars dont cent soixante quinze mille quatre cent soixante-douze dinars 400 millimes (175 472,400) en numéraire et le reliquat par conversion de créances certaines et exigibles.

Le capital est ainsi porté à deux millions neuf cent douze mille (2 912 000) dinars par la création de soixante-deux mille quatre cent (62 400) actions de cinq (5) dinars chacune intégralement souscrite et entièrement libérées.

Par la seule souscription en numéraire le capital sera porté à la somme de deux millions sept cent soixante quinze dinars 400 millimes (2 775 472,400).

Valeur nominale des actions à émettre : 5 dinars.

Nombre d'actions à souscrire en numéraire : 35 094 actions.

Avantages particuliers : Néant

Répartition des actions : Au cas où certains actionnaires ne souscrivent pas aux actions selon leur droit de préférence, le Conseil d'Administration procèdera à la redistribution des actions non souscrites pour les attribuer aux actionnaires qui ont souscrit un nombre d'actions supérieur au nombre qui leur est attribué selon leur droit préférence, chacun au prorata des actions qu'il possède et à hauteur des actions auxquels il a demandé à souscrire.

Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit au vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter et bénéficient d'un nombre de voix égale au nombre d'actions détenues, chaque action donne droit à une voix.

Répartition de résultat : Le bénéfice net sera réparti conformément aux statuts et au code des sociétés commerciales.

Délai de souscription : Le délai réservé pour l'exercice de droit de souscription est fixé à vingt et un (21) jours à compter de la date de parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée de la souscription en cas de souscription intégrale.

Dépôt préalable : Copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2025, a été déposé au Registre National des Entreprises, dont une attestation délivrée en date du 21/8/2025 sous le n°AC 051012025.

Banque dépositaire des fonds : les fonds provenant de la souscription seront déposés auprès de l'Union Internationale de Banques, compte indisponible n°12309000010800940362.

2025403017SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15 août 2025 enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 19 Août 2025 sous le numéro 25201655 reçu M049485 Monsieur Oussema Jlassi titulaire de la cin n°08720604 a vendu à Madame Chaima Jlassi titulaire de la cin n°14356090 tout le fonds de commerce café situé au lot n°11, Avenue Habib Bourguiba - Mornaguia gouvernorat Manouba. Les oppositions doivent se faire au local situé au n°11- Avenue Habib Bourguiba - Mornaguia gouvernorat Manouba dans les dates légales de 20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T

Cet acte a été publié dans le journal le Quotidien du 02/9/2025.

2025R02590FCCC2

Cession d'un fonds de commerce commercial

Suite au contrat sous-seing privé daté du 15/8/2025, et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date du 15/8/2025, reçu n°M068543, n° d'enregistrement 25203819, Monsieur Sabbah Moncef titulaire de la CIN n°05076135 du 7/3/2011 a cédé à Ali ben Bouiich Sami titulaire de la CIN n°06521750 du 11/10/2024 l'ensemble du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Tataouine destiné au commerce du café et restauration.

Les oppositions doivent être déposées jusqu'à 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT à l'adresse du fonds.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk et le Quotidien» du 30/8/2025.

2025R02593FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et l'égalisé auprès des services le 7/8/2025 et enregistré à la recette des finances de Gannouch en date du 11/8/2025. Quittance n°M020316. Enregistrement N°25200695. Publier au journal Echourouk n°12386 et le Quotidien n°7496 datés le 22/8/2025. Monsieur Makram Gayeb a cédé au titre d'une vente à monsieur Hafeth Zitouni ; les deux résidents à Gabès

la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels situé à l'avenue de l'environnement Ghannouch - Gabès consistant en un café de première catégorie.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à son adresse de local sous mentionné dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2025R02594FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce signé à la municipalité de l'Ariana le 18/8/2025 et enregistré à la recette des finances d'El Menezh 6 le 19/8/2025 sous le n°25206591 quittance n°110867 du 19/8/2025 par lequel Monsieur Mohamed Hédi Abid vend à Mademoiselle Hajer Bent Mohamed Sadok Elbanna la totalité d'un fonds de commerce qui consiste en l'usage de la vente des produits alimentaires en détails sis au 1 rue Hammarskhold El Menzeh 5 Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de dix sept mille cinq cent quatorze Dinars (17514,000 dt).

Les oppositions se feront auprès de cabinet maître Samir Ben Rejeb avocat, 5 avenue Taher Ben Ammar El Manar 2 dans les limites de dix sept mille cinq cent quatorze Dinars (17514,000 d) et dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 3/9/2025.

2025R02596FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un actif commercial, reconnu par signature à la Municipalité de Qasr le 11/12/2023 et enregistré auprès du District Financier de Qasr sous le numéro d'enregistrement M029288 et le numéro 24200890 en date du 8/12/2024 M. Abdel-Baqi bin Al-Nawi bin Jalal Tabasi, propriétaire de P.T. et n°03150920, a vendu à M. Wajdi bin Badr al-Din bin Bachir Benhamad, propriétaire de P.T. et n°06103896, la totalité de l'actif commercial représenté par la partie de son numéro d'immatriculation commerciale 242164/P et l'exploitant de la boutique située sur la route Gabès - Qasr - Gafsa.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 16/8/2025, et toute personne qui en a le but doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2025R02598FCCC2

Vente d'un fonds commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 20 Août 2025 et enregistré à la recette des finances El-Menzah (6) le 01/9/2025 Quittance (N°M114324) enregistrement (N°25206874), Monsieur Nour Eddine Ben Abdelaziz Ben Sadek JABRI (C.I.N n°00270328) a vendu la totalité du fonds de commerce à la Sté le Biscuit Big Chef S.A.R.L, Identifiant Unique N°1782390K son Gérant Monsieur Abdelaziz Ben Amara Ben Abdelaziz Ghazouiani ALHAZI (C.I.N n°06860612) exploité «Vente les Gâteaux et des glaces» situé au local n°09 Bis Rue Muaouiya Ben Abi Sofien El Menzah (5) Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau de Maître Tarek HESSINE Avocat sise au n°15 Rue Ibn TAFARJINE Belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Alchourouk en date du 3/9/2025.

2025R02600FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Il appert suivant acte notarié en date du 19/8/2025 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 22/8/2025 Quittance n°M075962 Boughdiri Hedi Ben Ali Ben Belgasem demeurant à cité Elfateh 3 Kasserine a donné à Boughdiri Ahmed ben Hedi ben Ali demeurant à cité elfatah 3 Kasserine la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue 14 Janvier Kasserine activité principale de restaurant pour toute opposition dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT s'adresser au récipient Boughdiri Ahmed Ben Hédi Ben Ali demeurant à cité Elfatah 3 Kasserine.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 3/9/2025.

2025S01118FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié fait par les deux notaires maître Riadh Aissi et maître Awatef Sarraj en date du 9/8/2025 et enregistré à la recette des Finances de Zeramdine le 14/8/2025 sous quittance n°M015627, Mme Souad bent Ahmed Koraichi titulaire de la C.I.N. n°06786857 a conclu une donation au profit de son fils Mohamed Naceur ben Karim Kassem titulaire de la C.I.N n°14040132 concernant le fonds de commerce "Habillement Prêt A Porter" sis au 01 Rue Maroc Monastir 5000 immatriculé sous le n°0898802P, exploité au local de Ahmed Chaouch.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 3/9/2025.

2025S01123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé le 18/9/2025 et 20/8/2025 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 20/8/2025 quittance n°M089177, n° d'enregistrement 25203753, Mohamed Jileni Garwi résident à la rue Arbi Tmimi Kairouan a vendu à Imed Bahlous, résident cité schbilia la totalité du Fonds de commerce exploité dans la vente et de la commerce général sis à l'avenue 14 Janvier 2011 (ancien Avenue 07 Novembre 1987).

Toutes oppositions sur le prix se fera entre les mains de l'avocat Maître Khemaies Kefi sis au 25 rue Ellyssa Kairouan dans un délai de vingt jours à compter de la parution de cette insertion au J.O.R.T.

Cette insertion est parue dans les journaux Achourouk et Le Quotidien du 22/8/2025.

2025S01124FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite acte notarié du 5/02/2025 rédigé par les deux notaires Maître Hajer Bihmane et Maître Olfa l'Mhiri enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance de Sousse le 02/9/2025 sous le numéro M049275 il résulte que Monsieur Tijani Ben Khlifa Iben Mohamed Iltaief né le 23/10/1940 Sousse titulaire de la cin n°02832460 sise au 59 rue Marrakech Khzema Est Sousse a fait une donation à son fils Mohamed ben Tijani Iltaief né le 14/4/1985 à Sousse titulaire de la cin n°08468080 nationalité tunisienne sise à la même adresse du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sujet de titre foncier numéro 117152 Sousse dont le propriétaire est Hamdi iltaief consiste en un restaurant nommé le cristal cour de Farhat Hached Sousse inscrit à son nom au tribunal de première instance entant que personne physique sous le numéro A1233381997 et les deux paries ont apprécié son valeur de cent mille dinars.

Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au plus tard suivant insertion de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne au liés sus indique ou le fonds de commerce est exploité.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk en date du 5/9/2025.

2025S01125FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 18-8-2025 enregistré à la recette des finances de Msaken le 26-8-2025 quittance n°M110608 enregistrement n°25203566 Mr Fawzi el Abed titulaire à la carte d'identité n°05531824 demeurant à la rue Hadrumète Msaken a cédé la totalité du fonds de commerce immatriculé au RNE sous le n°G0453151 représentant un local de vente de viande rouge situé à cité commerciale de Msaken n°62 à Yassine Kouada titulaire à la carte d'identité n°09274521 demeurant à la rue Aden Msaken.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur Yassine Kouada à son adresse dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT et au journal Echourouk et le Quotidien du 4/9/2025.

2025S01126FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18 Août 2025, enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 19 Août 2025 sous le n°25204591, quittance n°M075159 Ridha Sassi titulaire de la carte d'identité n°01046939 a cédé à la société Abou Younes et Anas société à responsabilité limitée son identifiant unique est 1934800B représentée par sa gérante Mme Rawya Zribi titulaire de la carte d'identité n°08755211 la totalité du fonds de commerce de tapissier sis à cité El Habib rue de la Jordanie n°4 Sfax.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du cabinet de maître Khaled Toumi avocat rue Haffouz imm. Omran 4ème étage n°15 Sfax dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été aussi publiée au journal Echourouk le 27/8/2025.

2025X01140FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite au contrat de donation établi par le notaire maître Abdessalem Medhioub et son assesseur en date du 20 août 2025 enregistré à la recette des finances Arbi Zarouk Sfax le 25 août 2023 quittance n°M043229 monsieur Rabeh ben Rhaiem a donné à son épouse Radhia Djlassi la totalité d'un fonds de commerce de café Lella Baya sis à la route de l'Aéroport klm 09 el Hajeb Sfax à une valeur de 50.000 dt.

Les créanciers doivent faire oppositions entre le donateur et le donataire à l'adresse de fonds de commerce dit ou bien au cabinet de notaire maître Abdessalem Medhioub rue Nasria immeuble Nafoura 3ème étage bureau 3 Sfax dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 29 août 2025.

2025X01141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sekiet Ezzit Sfax le 27-8-2025, numéro de quittance M046141, numéro d'enregistrement 25201794, Monsieur Mohamad Asil Ben Anis Ben Ali Chtourou, demeurant à Sekiat Ezzit Sfax, y a désigné son siège social choisi; a vendu à Monsieur Ahmad Ben Foued Ben Mohamad Ettawfik Koubaa demeurant à Chihia Sfax, le fonds de commerce, exploité dans le local situé à la Route de Teniour Km 6 Chihia avenue Mongi Slim Sfax, destiné pour Café, y a désigné son siège social choisi, immatriculé au registre de commerce.

La vente du fonds de commerce est publiée aux journaux Essabeh et le Temps du 2-9-2025.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur au siège de l'exploitation du fonds de commerce indiqué sus dessus et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne conformément à l'article 193 du code de commerce.

2025X01145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4/8/2025 et enregistré à la recette des finances de la route de Tunis Sfax le 11/8/2025, sous le numéro de quittance M088922 et numéro d'enregistrement 25203289, Madame Rawin Sihem a vendu à Madame Rahma Werda, la totalité du fonds de commerce, sis à la Route Mahdia km 2.5 av. el Banafsaj Sfax, dont l'activité est garderie scolaire.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours entre les mains de Maître Baccar Amine avocat sis au 13 rue Léopold Senghor immeuble Kammoun 3000 - Sfax.

Un extrait a été publié au Journal le Temps du 30/8/2025.

2025X01147FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Suivant le contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Gaâfour le 27/8/2025 quittance n°MO10006, N°

d'enregistrement 2520083. Madame Sawsen Jouini a vendu à madame Olfa Khomsi tout le fonds de commerce exploité en tant que vente des volailles et produits alimentaires générales sise à l'Av Palestine cité Ezzouhour Gaâfour.

Toute opposition sera adressée à l'adresse de l'acheteuse sise à cité Ezzouhour Gaâfour et ceci pendant la durée de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la presse du 30/8/2025 sous le N.H25000420.

2025403021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 14/8/2025 enregistré à la recette des finances de Ras Djebel le 25/8/2025 sous le numéro d'enregistrement 25202951; Quittance n°M072194 rédigé par Maître Larafa Houda dont l'étude sise à Ras Djebel Rue Saleh Eddine El Ayoubi, Monsieur Srikou Saleh Eddine titulaire de la CIN n°01516108 a cédé à Monsieur Grami Ahmed titulaire de la CIN n°01351943 la totalité du fonds de commerce exploité comme Vente Appareil Electro - Ménager sise à Place Sidi El Arbi à Ras Djebel.

Toutes oppositions seront faites dans les délais de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans les deux journaux «Le Quotidien» et «El Chourouk» le 30/8/2025 page 22 et page annonce 18.

2025403023FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 11/8/2025, enregistré à la recette des finances de Habib Bourguiba Tozeur en date du 12/8/2025, quittance n°37107 enregistrement n°25302123, Mr Mohamed Adel Jday a loué à Mr Yahya Bkiri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café 1ère catégorie nommée Royal Balm, dans le local sis à l'avenue Abou Elgacem Chabbi Tozeur.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 3/9/2025.

2025R02592FCCC3

Location gérance

En vertu de l'acte enregistré à Tunis le 19.08.2025 quittance n°110736 enregistrement 25305509 il appert que la Sté le Spécialiste en la personne de son représentant légal IU N°1145264G siège social à la zone industrielle Sidi Daoued la Marsa Tunis a loué en gérance libre la totalité du fonds de commerce lui appartenant situé en son siège social précité destiné à la vente de la peinture aux véhicules et tout ce qui s'en rapporte d'une superficie de 18 mètres carrés et ce à la Sté I M WORLD COLOR, en la personne de son représentant légal IU N°1800485W siège social au n°1 lotissement AFH Bhar Lazreg la Marsa Tunis pour une période de dix années allant du 1.8.2025 et finissant le 31.7.2035. Le fonds de commerce fait l'objet d'un nantissement au profit de la Banque ZITOUNA.

Cet avis a été publié aux journaux Al Chourouq et le Quotidien du 3.9.2025.

2025R02601FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signe le 14/3/2025, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 19/3/2025 (reçu n°MO19499, enregistrement n°25301415), Madame Amel Bent Abdelhamid Elmahdoui CIN 02936210, a loué la totalité du fonds de commerce sis au Rez-de-chaussée du Complexe Commercial nommé «SLIM CENTRE» route touristique Sousse, destiné comme restaurant touristique à la Société SAIF PASSION, société unipersonnelle à responsabilité limitée en cours de construction représentant par son gérant Saif Ben Tarek Ben Mohamed Esselmi CIN n°11964417.

Les oppositions s'effectuent chez Maître Belkacem M'dimagh avocat à la cour de cassation - de la société professionnelle unie d'avocats - sis au 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien».

2025S01117FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 7/8/2025 et enregistré le 20/8/2025 à la recette des finances de Msaken sous le n°25303490 selon le reçu n°108705 Mr Mohamed Ben Noureddine Arbaoui à loué à la STE KUIZANO TRADING COMPANY, SARL, la totalité du fonds de commerce situé à la rue Wardanine Msaken EST dont l'activité et le Commerce en gros d'électroménager pour une période de 2 ans renouvelable allant du 01/7/2025 au 30/6/2027.

2025S01120FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Mohamed Saïd, avocat, daté du 4/7/2025 et légalisé par les signatures des deux parties à la Municipalité de Tunis, enregistré auprès de la Recette des Finances Nelson Mandela - Tunis le 01/8/2025, sous le numéro 25303295 et le reçu n°52627.

Monsieur Jalel Ben Bachir Ben Youssef Zoghlami loué à Madame Samira Bent Mahmoud Ben Mohamed Saâdan la totalité du fonds de commerce sis dans le local situé au sous-sol de l'immeuble sis au 31, Avenue de la Liberté - Tunis, destiné à l'exercice de toutes activités commerciales et exploité comme café de 1ère catégorie sous l'enseigne «Hannibal». Pour une durée d'un an renouvelable, à compter du 01/7/2025 jusqu'au 30/6/2026.

Le local susmentionné a été élu domicile pour la réception des oppositions dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la

date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» en date du 4/9/2025.

2025403027FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Oubour pour la scène culturelle

Lieu : Tajerouine.

Objectifs :

- Contribuer à la revitalisation de la scène culturelle au sein de l'association.

- Contribuer au perfectionnement des talents actifs dans les domaines du chant, de la musique, du théâtre et du cinéma.

- Etablir la relation avec les composantes de la société civile à travers des activités culturelles et artistiques.

- Commission fondatrice :

- Président : Moez Zoghlami

- Trésorière : Fathia Abassi

- Secrétaire générale : Zina Mouellhi.

2025R02591APSF1

Constitution d'un syndic des Copropriétaires

Résidence Sarra Sahloul 4 - Sousse

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 30/5/2025 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 8/7/2025 sous N°25701689 Quittance N°M035407, déposé à la municipalité de Sousse le 10/7/2025 sous n°8366/616, il a été mentionné la constitution du syndic des Copropriétaires Résidence Sarra qui se compose de :

Président : Mr Younes MRIGUA

Trésorière : Mme Amel BEN OTHMEN

Aide Trésorier : Mr Samir MRIGUA.

2025S01119APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Emeraude de Tunis

Imm Emeraude de Tunis A2/3 Montplaisir Tunis

En vertu du P.V. de l'assemblée générale du 8/5/2025 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 21/7/2025 quittance n°M068558 Enregistrement N°25804252. Les copropriétaires ont élu Mr Bouattour Imed Président du syndic Imm L'Emeraude de Tunis au lieu de feu Mr Bouattour Habib suite à l'autorisation n°1937 de la municipalité de Tunis, gouvernorat de Tunis, Administration de conservation de la santé, régie du logement collectif et syndicats des immeubles n°1937.

2025403019APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères après saisie immobilière

L'adjudication aura lieu à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Kasserine, le mardi 16 mai 2022 à partir de 9H00.

Le poursuivant :

1/ Fatma Bent Abdallah Gnichia, titulaire de la carte d'identité nationale n°04280383, ouvrière journalier, domiciliée à Jelma EST (Sidi Bouzid),

2/ Abdelmlak Ben Mohamed Gnichi, ouvrier journalier, titulaire de la carte d'identité nationale n° : 05951728, domicilié à Jelma EST (Sidi Bouzid),

Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître Boukhari Khabbabi, avocat à Sidi Bouzid,

Les débiteurs saisis :

1- Khadija Bent Abdessalem Gnichia, ouvrière, domiciliée à Jelma Est (Sidi Bouzid),

2- Faouzi Ben Ali Ben Abdallah Gnichi, ouvrier journalier, domicilié à Jelma Est (Sidi Bouzid),

3- Abdallah Ben Ali Ben Abdallah Gnichi, ouvrier journalier, domicilié à Jelma Est (Sidi Bouzid),

4- Nabil Ben Ali Ben Abdallah Gnichi, ouvrier journalier, domicilié à Jelma Est (Sidi Bouzid),

5- Adel Ben Ali Ben Abdallah Gnichi, ouvrier journalier, domicilié à Jelma Est (Sidi Bouzid),

6- Hamza Ben Ali Ben Abdallah Gnichi, ouvrier journalier, domicilié à Jelma Est (Sidi Bouzid),

L'avocat poursuivant : Maître Boukhari Khabbabi, cabinet n°122, Rue Habib Bourguiba Immeuble Habib Dabbech - Sidi Bouzid.

Immeuble saisi :

L'immeuble objet de l'adjudication consiste en des parts indivis du titre foncier n°97951 Sidi Bouzid, composé de la parcelle n°159, dénommé «Halima», objet du titre foncier n°97951 Sidi Bouzid, d'une superficie de 05 hectares, 54 Ars et 11C, situé au secteur de Jelma Est, délégation de Jelma (Sidi Bouzid).

Il s'agit d'une parcelle agricole plantée d'oliviers de différentes tailles, et le reste contenant des plantes saisonnières, (poivrons) avec un local d'habitation rurale, entourée d'une clôture extérieure en pierre non couverte et utilisée pour l'élevage.

Il y a également un puits tubulaire et d'un forage en plastique, qui sont tous entourés d'une clôture de figuiers de Barbarie.

Ses limites sont définies comme suit:

- Au Nord : Parcelle n°161

- Au Sud : Parcelles n°158 et 169

- A l'Est : Parcelle n°160

- A l'Ouest : Parcelles n°143, 144, 145, 146, 147, 148, 149,150 et 151

Les débiteurs saisis possèdent :

- Khadija Gnichiya : 3577.716 parts

- Fawzi Gnichi : 5008.800 parts

- Abdullah Gnishi : 5008.800 parts

-Nabil Gnishi : 5008.800 parts

- Adel Gnishi : 5008.800 parts

- Hamza Gnishi : 5008.800 parts

de 55411 m², soit un total de 28621.7167 à la somme de 68.184.158 dinars.

La mise à prix : sur la base du rapport d'expertise initial, la mise à prix des parts indivis appartenant aux débiteurs saisis a été déterminé à un montant total de soixante huit mille cent quatre vingt quatre dinars 158 millimes (68d.184.158).

Date et lieu de la vente aux enchères: La vente aux enchères de l'immeuble aura lieu au service de Ventes Immobiliers auprès du Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid le lundi 29/9/2025 à 9 heures.

Visite de l'immeuble : l'immeuble à liciter pourra être visité tous les jours de la semaine pendant la journée, et pour consulter le Cahier des Charges, contactez le greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid ou le bureau de l'avocat poursuivant, Maître Boukhari Khabbabi, dont le bureau est situé à l'immeuble «DEBBECH», deuxième étage, bureau n°122, rue Habib Bourguiba, Sidi Bouzid.

Pour participer à la vente aux enchères, il faut réunir le tiers de la mise à prix ou présenter un chèque avec solde fixe.

2025R02599VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Société compagri SA, RNE 130557Q dont le siège social est à Sidi Ich Gafsa.

2/ Anis Ben Lazhar Krima, gérant de la société titulaire de C.I.N n°06122022 demeurant à la cité des jeunes Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

1/ La totalité des parts indivises soit 18000/29340 parts (nue propriété pour Anis Krima et usufruit pour compagri) dans l'immeuble dénommé «Ahlem1» objet du TF n°33915 Gafsa d'une contenance de 29340 m² objet de la parcelle n°312 sis à Ouled Elhadj village délégation «Sidi Ich» Gafsa précisément au sud de la route pavée reliant la délégation de "Sidi Ich" dans la direction de Sidi Ali Ben Oun à distance de 15 km. Les pars indivises consistent en un terrain nu de 18000 m² de surface où il n'existe aucune culture, il contient une végétation naturelle limitée. L'immeuble est adéquat pour tous production agricole.

2/ La totalité des parts indivises soit 22000/37668 parts (nue propriété pour Anis Krima et usufruit pour Compagri) dans l'immeuble dénommé «nawel1» objet de TF n°34004 Gafsa de contenance de 37668 m² objet de la parcelle n°303 sis à Ouled Elhadj village délégation «Sidi Ich» Gafsa précisément au sud de la route pavée reliant la délégation de Sidi Ich dans la direction de Sidi Ali Ben Oun à distance de 15 km. Les parts indivises consistent en une terre agricole de 22000m² de surface ne contenant aucune implantation, contenant quelques végétations naturelles adéquat pour toute exploitation agricole.

L'immeuble contient un bâtiment rectangulaire de 1020 m² de surface d'une clôture de 400 m de longueur et de 2.20 m de hauteur doté de deux portes en acier.

L'immeuble est divisé en deux partie l'une est de 714m² de surface partagée en 7 parts, l'autre est de 306 m² de surface exploitée en tant q'unité de production d'engrais. L'édifice compte deux types d'équipement ceux qui sont destinés à la production des engrais système de meulage d'engrais, système de malaxage, système d'aération, système de réversion et système de pulvérisation d'eau et ceux qui sont destinés aux traitement et au conditionnement d'engrais consistent dans des matériels de purification et de maturation, une unité de stockage et de traitement, un système semi-automatique et une unité de contrôle en dehors de l'édifice se manifeste un groupe électrogène de 380 volts.

Mise à prix : Les parts indivises dans l'immeuble objet du TF n°33915 Gafsa : 37.800.000 dinars.

Les parts indivises dans l'immeuble objet du TF n°34004 Gafsa : 326.200.000 dinars. Groupe électrogène 25.000.000 dinars.

Total : (389.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le lundi 13/10/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble Banque du Sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gafsa où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01136VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du Sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC : RNE0751191b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du Sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Fraj Abdejlil, MF : A08156392010 demeurant à la route de Gremda km 1.5 Ain Chik Rouhou Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

L'immeuble n°1, il s'agit d'un terrain rectangulaire de 798m² de surface sis à la route Saltnia km 13 Sfax clôturé uniquement du coté est, on y arrive à travers une entrée commune du coté nord. L'immeuble abrite un édifice non couvert de 18 mètres de contenance.

L'immeuble est délimité du coté sud par Sadok Aidi, du coté est par ben Amor, du coté nord par une entrée de 4 mètres et du coté ouest par une entrée commun d'où son ouverture.

L'immeuble n°2, il s'agit d'un terrain de 468 m² de contenance clôturé de 4 cotés sis à la route Tunis km 8 Sfax du coté de la voie ferrée, entrée parc Kraiem et d'une entrée dérivée de l'impasse ben Hmadou du coté gauche après l'école primaire où est situé la mosquée Albaisar et au 12 km de Sfax.

L'immeuble compte une habitation non achevée de 207m² de surface couverte devisée en chambres. L'immeuble est non équipé ni en eau ni en électricité.

L'immeuble est délimité du coté sud par une entrée d'où son ouverture, du coté est par Daoud, du coté nord par Bahloul, et du coté ouest par une entrée privée.

Mise à prix : le 1er immeuble (55.860.000) frais en sus. Le 2ème immeuble (108.900.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le lundi 6/10/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble Banque du Sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01137VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du Sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Imed ben Ltaief C.I.N 05042412, domicile élu étude maître Adel Atitallah Avocat, rue Salem Harzallah Imm Banque de Sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mounir Megdiche, gérant de société, CIN 05400693 demeurant au : 1/ Rue Lac Victoria, immeuble le Lac de «Larch» 1er étage les Berges du Lac 1053 Tunis

2/ boite postal 131 centre les Berges du Lac 1053 Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble Banque du Sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soient 8107913.64 / 204374016 dans l'immeuble dénommé «Nesrine» objet du TF n°1818 Ariana de 378101 m² de contenance sis à Rawed gouvernorat Ariana, on peut y arriver en partant de l'Ariana à travers la route nationale GP8 jusqu'au la rocade de l'autoroute Tunis - Bizerte ensuite à travers l'avenue Fathi Zouhir jusqu'au le croisement Sidi Omar Bou Khtiwa ensuite à travers l'avenue de la plage conduisant à Rawed plage d'où vers la cité des juges dans une distance de 3 Km ensuite à gauche à travers rue Almochteri dans une distance de 1 Km.

L'immeuble consiste en deux terrains d'habitation :

- Terrain n°1 il s'agit d'une parcelle vide de 5000m² de contenance soient 2722637,88 parts distrait du parcelle cadastre n°1081 objet de TF 1818 Ariana délimité du coté nord par une voie de 20 m de largeur, du coté de l'est par une route de 50 m de largeur programmée au plan d'aménagent de municipalité de Rawed, du coté ouest par le TF n°44167Tunis et du coté de sud par le TF98545 dans une partie et le TF 98691 dans l'autre.

- Terrain n°2 il s'agit d'une parcelle rectangulaire vide d'un hectare de contenance divisée en deux lotissements dont chacun de 5000m² de contenance soient 54045275,76 parts distrait de la parcelle cadastre n°1081 objet de TF 1818 Ariana délimité du coté nord par le TF 98670, du coté est par le TF 2680 Ariana, du coté ouest par une route de 50m de largeur programmée au plan d'aménagement de municipalité Rawed et du coté sud par la propriété de tiers.

L'immeuble est sis au bord d'une route sur un lotissement de Rawed Ariana qui comte plusieurs rues les uns sont ramifiés des autres, la rue où est l'immeuble est une succession de la rue dérivée de la région de villégiature de Rawed aussi dénommé le port financier lesquelles sont ramifiés de la route touristique principale menant de Rawed à Gamart et à la Marsa. Le lotissement se localise à la zone U.Aa.2, une zone d'habitation destinée aux constructions des types isolés Jumelés, d'autre sont en mode de bande continue ou groupés agrémentées pour des constructions à usage commercial, des bâtiments individuels R+2 et R+6. L'immeuble est tout prés de l'hôpital régional, complexe «Jemaii» et du cité sportive de Rawed, il s'agit d'un emplacement important récemment peuplé mais dépourvois des quelques services vitaux à savoir L'ONAS, le gaz de ville, l'électricité, la majorité des immeubles limitrophes sont vides et les routes lui conduisant sont non aménagés et non asphaltés.

Mise à prix : (1.800.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le lundi 13/10/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble Banque du Sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur.

2025X01138VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

Rabaisser de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Mohamed Jebir

Avocat à la cour

4 Rue Victor Hugo N°12 Sfax

M.F : 798403/W/P/A

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble sous-indiqué aura lieu le lundi 29/9/2025 à partir de neuf heures du matin à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax.

Immeuble objet de l'adjudication : un terrain sis à la route Mahdia Km 5 Sfax comportant une ancienne construction comportant hall, couloir, 03 chambres, cuisine ; salle séjour, - hall, 03 superficies intérieures non battu, toilettes, superficie au sud et au nord-ouest. Le terrain mesuré par l'expert Mounir Loumi du sud-ouest au nord 11 m à l'est 4.80 m au nord 3,85 m à l'est 3,10m au nord vers l'ouest 10,65 m au nord 3,85 m à l'ouest 1,75m au nord 7,10m à l'est 6,80m au sud 7,95 m à l'ouest 1,55m au sud 3,80 m à l'est 2,80m au sud 4,60m à l'est 3,15m au sud 8.65m à l'ouest 6.65m au sud 11.40m à l'ouest 10m. Le terrain d'une superficie 295 m, superficie non battu 125 m superficie bâtie 170 m, délimité au sud entrée et Salwa Gamgui, à l'est Moktar Mefteh et Rbh Marrawi et Salwa Gamgui, au nord Rabaii et à l'ouest Héritiers Taiib Gamgui et Leila Gamgui. L'immeuble est dans une mauvaise situation, toit démolis, humidité, il n'est pas apte pour l'habitation.

Poursuivant : Mehrez Gamgui, entrepreneur, CIN 01058230, non immatriculé au R.C. domicile élu son avocat Maître Mohamed Jebir 4 rue Victor Hugo Sfax.

Partie saisie : Abd Latif Ben Jilani NJEH, ouvrier, C.I.N n°01343989 demeurant à la route Tunis Km 8 impasse Hammela Sfax.

Mise à prix Rabaisser de 40% : cinquante sept mille cent cinquante dinars (57.150, 000) majoré de mille huit cent dinars (1.800, 000dt) frais fixé par le tribunal en plus des frais fixé à l'audience.

Observations :

1) Nul ne peut participer à l'adjudication que celui qui consigne au moins le tiers de la mise à prix et ce par l'intermédiaire d'un avocat conformément à l'article 425 du C.P.C.C.

2) On peut visiter les lieux pendant toute la semaine

3) Pour plus amples renseignements on peut s'adresser au greffe du tribunal de Première instance de Sfax où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet Maître Mohamed JEBIR Avocat poursuivant 4 rue Victor Hugo n°12 Sfax.

2025X01139VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE 0000110F.

Partie saisie : Nefâa Ben Mohamed Habish, titulaire de la CIN n°07634526, superviseur administratif dans une société anciennement domicilié à la route Lafrane impasse n°5 immeuble Mtibâa Sfax et actuellement à la route de Gremda km 11 Sfax, à droite de la route dans la direction opposée vers le centre ville.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : la totalité de l'étage bâtis au dessus d'une villa édifiée sur un terrain de 576 m² clôturé des 4 cotés sis à la route de Gremda km 11 région Awabed El khazzanet, délégation Sfax sud gouvernorat de Sfax, à gauche de la route en direction de la ville et à environ 600 m de la route précitée.

La saisie n'inclut pas la superficie du toit de l'étage, lequel est accessible par l'entrée commune du côté nord ouest, en passant par le côté nord du rez-de-chaussée, puis par le côté Est, où se trouve l'escalier menant à l'étage qui s'ouvre sur le coté sud et Est

Le sol de l'entrée, partant de la porte principale, est en ciment (passerelle), puis se détourne avec la limite Est de la propriété ou le niveau du sol descend d'environ 0,5 m et devient une terre battue, plantée de grands arbres, jusqu'à l'escalier menant à l'étage, lequel repose sur une poutre verticale encastrée dans la terre au milieu de l'entrée; confirmant ainsi les déclarations de la partie saisie qu'il n'a qu'un droit de passage à sa propriété qui lui a été accordé par son père, propriétaire du rez-de-chaussée, et que l'étage ne dispose pas d'entrée indépendante.

L'étage comprend une véranda ouvrant sur les cotés sud et Est, une porte principale menant à un hall d'entrée, un salon, un couloir, deux chambres dont l'une est munie d'une salle de douche privative, une cuisine et une douche. Les portes de la propriété sont principalement en bois ordinaire, certaines en aluminium. Les fenêtres sont également en aluminium avec des stores à rideaux michelaire, et le sol est en carrelage céramique.

La propriété est équipée d'électricité et d'eau potable partagés avec le rez-de-chaussée, et il n'est pas lié aux réseaux de l'ONAS.

La superficie de l'étage est d'environ 143 m².

Il est limité du sud et de l'Est par Jardak, du nord par Ben Hammouda et de l'ouest par une rue de 5.32 m de largeur d'où il est accessible puis Drira.

La mise à prix : 68.640, 000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le mercredi 8/10/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01142VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage - Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE 0000110F.

Parties saisies : 1) Nizar Ben Noureddine El Jawa, titulaire de la CIN 05288494, restaurateur, domicilié à la route de Sokra, Km 4, cité Al Saada, Sfax, et au local de l'immeuble saisi sis à la route de Sokra, Km 3, Résidence Al Habib, 3ème étage, Appartement 3B3, Sfax - en tant que débiteur hypothécaire et co-propriétaire - 2) Sabah Bent Abdellatif Al Zayani - épouse d'El Jawa titulaire de la CIN n°08783197, étudiante, domiciliée à la route de Sokra, Km 4, cité Al Saada, Sfax, et au local de l'immeuble saisi sis à la route de Sokra, Km 3, Résidence Al Habib, 3ème étage, Appartement 3B3, Sfax - en tant que caution hypothécaire solidaire et co-propriétaire

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°77942 Sfax dénommé «Chajar Essarou29», d'une superficie totale de 121 m², il se compose de :

- Un appartement résidentiel situé au 3ème étage de l'escalier B(3B3) de l'immeuble «EL HABIB» situé sur la route de Sokra km 3.5 à gauche en direction des délégations périphériques de Sfax, Sfax ouest, gouvernorat de Sfax et; lequel est composé de 4 étages, 2 cages d'escaliers et d'un ascenseur.

L'appartement comprend 2 halls, un salon spacieux muni d'un balcon, 3 chambres à coucher, une salle de bain et un couloir qui mène à une cuisine avec balcon et toilette.

Les parties indivises et communes relevant du titre foncier 77918 Sfax s'élèvent à 121/3052 parties et du titre foncier 77920 Sfax s'élevant à 01/32 parties

La mise à prix : 151.250, 000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le mercredi 8/10/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01143VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière après réduction de 40%

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Créancier saisissant :

Qatar National Bank-Tunisia (ex. Tunisian Quatari Bank TQB), Société anonyme, dont le siège social est à Tunis, centre urbain nord, rue cité des sciences BP320-1080 Tunis CEDEX, identifiant unique et matricule fiscal n°014247W/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1) Mme Essia bent Mansour ben Said Kechaou, sans travail, titulaire de la CIN n°01070260 demeurant au 26 bis rue JEDDAH Sakiet Eddaier Sfax.

2) Société Mécanique Plus, SARL, dont le siège social est à Sfax route Mahdia Sakiet Eddaier km 6 identifiant unique et matricule fiscal n°0998795Q.

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

L'immeuble situé sur la Route de Saltnia, Km 9 «Km 6 nouveau», à Sfax sur le côté gauche en direction du centre-ville de Sfax. Le bien est situé dans une zone à vocation résidentielle et mixte. Il est délimité comme suit : Au Qibla : Mohamed El Fourati et son épouse. A l'est : Qattata. A l'ouest : un accès d'une largeur de 8,00 m. Au (Jouf) : Route de Saltnia.

Le bien se compose comme suit :

1. Terrain Superficie totale : 1200 m² Forme : rectangulaire, Façade jouf donnant sur la Route de Saltnia, Construit sur la partie au jouf du terrain, un bâtiment à deux niveaux : rez-de-chaussée et étage.

2. Le bâtiment comprend deux niveaux (rez-de-chaussée et étage)

a) Rez-de-chaussée (superficie couverte : 384 m²). Il comprend trois locaux commerciaux, une terrasse couverte (berthal), une cour (fash) et une cage d'escalier menant à l'étage.

* Local n°1 : Superficie : 170 m², Utilisation : café, Contient : réserve, 2 toilettes, lavabo, comptoir bâti. En façade : terrasse couverte entourée de bois, aluminium et vitrage. Annexe : dépôt de 10 m². Loué par Monsieur Bilel Zouari

* Local n°2 : Superficie : 87 m², Situé entre les locaux n°1 et n°3, Entrée : porte coulissante métallique sur la Route de Saltnia, et une porte ouest donnant sur une ruelle récemment aménagée. Revêtement : sol en grès, murs en faïence, plafond en béton armé. Contient : cuisine carrelée, 2 toilettes avec lavabo à l'entrée. Utilisé comme restaurant, Précédemment loué par M. Bilel Zouari, actuellement par Mme Sabrine Massaoudi (selon M. Zouari)

* Local n°3 : Superficie : 26 m², situé à l'angle jouf-ouest du bâtiment, Utilisation : vente de fruits secs, Revêtement : sol en carrelage, plafond en béton armé, Entrée : façade jouf sur la Route de Saltnia, Loué par Mme Amal Trabelsi.

b) Etage (superficie couverte : 361 m²) Accessible par une cage d'escalier, l'étage comprend deux appartements, un à l'ouest et un à l'est :

* Appartement ouest : Superficie : 180,50 m², Entrée : kebli-est Sol : carrelage marbré, Murs : plâtrés et peints, Plafond : béton armé, Contient : salon, couloir, 3 chambres, salle de bain, cuisine.

* Appartement est : Superficie : 180,50 m², Entrée : kebli-ouest, Sol : carrelage marbré, Murs : plâtrés et peints, Plafond : béton armé, Contient : salon, couloir, 3 chambres, salle d'eau complète comprenant un couloir avec coin lavabo, placard mural,

toilettes au sol en grès, murs en faïence, salle de bain, cuisine équipée de placards bas et placard mural.

L'immeuble saisi est raccordé aux réseaux d'électricité et d'eau courante.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée après réduction de 40% à six cent quatre-vingt treize mille dinars (693.000,000d) sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Charges :

Hypothèques :

Hypothèque au profit de la QNB pour garantir un montant de 650 mille dinars outre les intérêts.

Hypothèque au profit de la QNB pour garantir un montant de 300 mille dinars outre les intérêts.

Locations :

1- Contrat de location du local n°1. Le local aménagé en café est loué à M. Bilel Zouari, domicilié à l'immeuble loué, pour une durée indéterminée, moyennant un loyer mensuel de 300,000 dinars.

2- Contrat de location du local n°2. Le local aménagé en restaurant, auparavant loué à M. Bilel Zouari et actuellement à Mme Saberine Massaoudi (selon la déclaration de M. Bilel Zouari), est situé à l'immeuble loué. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Le montant du loyer mensuel n'est pas précisé.

3- Contrat de location du local n°3. Le local destiné à l'activité de vente de fruits secs est loué à Mme Amal Trabelsi, domiciliée à l'immeuble loué, pour une durée indéterminée, moyennant un loyer mensuel de 300,000 dinars.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi treize octobre deux mille vingt cinq (13/10/2025) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à l'Avenue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite du terrain saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à l'Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2025X01148VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben ARBIA ASMA

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté

Bureau B1-1 - 1002 le Belvédère Tunis

Tél / Fax : 71780721

MF : 000/A/P/767103Q

1/Créancier poursuivant : B. F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le n°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

2/ Débiteur : Mme Souad El Hamrouni, demeurant à la cité El Bassatine, Soliman gouvernorat de Nabeul.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Ben Arbia Asma, Avocate à la cour de cassation

4/ L'immeuble mis en vente : Des parts indivises de la propriété objet du titre foncier n°527914 Nabeul d'une contenance totale de 1117m², sise au sud ouest et près de la gare de Borj Essedri 1 Borj Solttan, gouvernorat de Nabeul

5/ Prix de la vente : 103.806, 500 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 6/10/2025 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Grombalia.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2025403024VEPA1

Avis aux créanciers

Vente des parts indivises des titres fonciers n°111924 - 2444 - 1390 Sousse

CONSTITUER DES BATIMENTS

En vertu de la décision judiciaire rendu par le juge de la faillite du tribunal de première instance de Sousse2 le 27/6/2025 dossier sous le n°9, il a été décidé :

La vente «des parts indivises des titres fonciers n°111924-2444-1390 Sousse constituer des bâtiments» sis à SIDI ESSIDEN (grimit) - Enfida 4030 Sousse. Le prix a été fixé de 212.178, 000dt.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite Mr Hatem Nasri sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 25 septembre 2025 ou directement au bureau de Mr le syndic au plus tard à 17 heures.

Pour plus de renseignement, contacter les numéro au suivants : 73214511.

2025S01121VEPA2

Avis aux créanciers

Changement de syndic de faillite et nomination de Mr Hatem Nasri

Sté «SOCOMAT» - SARL et Mr «TIJENI ESSIDEN»

Siège social : Sidi Essiden - Enfida 4030 - Sousse

IU : 453604Q/M

C.I.N : 00583787

En vertu d'une décision du tribunal de première instance de Sousse2 en date du 02 octobre 2024 il a été décidé la nomination de Mr Hatem Nasri en tant que syndic de faillite pour continuer les procédures de faillite et ce au lieu de Naoufel Bouzgarou.

2025S01122VEPA2

Société de Fabrication Des Sacs «SOFAS»

Au capital de : 1 620 000 D

Siège social : 19 Rue Libya 4ème étage 1006 Tunis

Identifiant Unique : 1136462K

En vertu de la décision N°942 rendue par le tribunal de première instance de Tunis le 14/7/2025, il a été décidé la cession de la société de Fabrication des Sacs «SOFAS» en lot unique et la désignation de l'expert Ameur Mansour en qualité de contrôleur d'exécution pour finaliser la cession conformément au cahier des charges rédiger à cet effet sous la supervision du Juge Commissaire Madame Ines Marwa Lamouchi et ce après l'évaluation de l'actif de la société.

Mention de ce jugement est faite au registre national des entreprises, une publication au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont un en langue française.

2025403026VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

SOCIETE HOTEL BYZANCE

Société anonyme

Au capital de 2.675.000 dinars

Siège social : Boulevard de la Corniche - 8000 Nabeul

Matricule Fiscal : 039712H/A/M/000

Les Actionnaires de la société HOTEL BYZANCE sont priés d'assister le vendredi 3 octobre 2025 au siège social de la société boulevard de la Corniche Nabeul :

A dix heures en assemblée générale ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du retard de la convocation de l'AGO exercice 2024.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration exercice 2024.

3) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes exercice 2024.

4) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers exercice 2024.

5) Affectation des résultats 2024.

6) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

7) Application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

8) Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

9) Renouvellement du mandat des administrateurs.

10) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

11) Questions diverses.

2025R02597SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire du 22-9-2025

«Société NIPPOMED»

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Capital social : 1 500 000 dinars

Identifiant unique : 1822400S

Siège social : BP : 38 zone industrielle Kalaa Kébira Sousse 4060

Messieurs et mesdames les actionnaires de la société «NIPPOMED», sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 22 septembre 2025 à 10h par le mode présentiel ou par vidéo conférence au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kebira - 4060, Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation au rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2023 et quitus aux administrateurs.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2023, ainsi que des opérations constituants des conventions réglementées.

- Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures.

2025S01131SANB3

2ème Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDSOFT

SA au capital de 1 050 000 dinars

Identifiant : 0645229D

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 7 octobre 2025 à partir de 10h00 au siège de MEDSOFT sis à la Rue Lac Victoria Résidence du Lac Appartement F41 les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5- Quitus aux administrateurs

6- Délégations de pouvoirs.

7- Questions diverses.

2025403018SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PRESSE

«SOTUPRESSE»

Société anonyme

Au capital de 570.000,000 dinars

Siège social : 3 rue du Maroc, Tunis

Identifiant Unique : 0002497Z

Les actionnaires de la société anonyme dite «Société Tunisienne de Presse SOTUPRESSE», sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 02 octobre 2025 à 11 h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration et ce conformément à l'article 195 du code des sociétés commerciales.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un mandataire pourvu que ce mandataire soit lui-même actionnaire.

2025403020SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE LES IMPRIMERIES REUNIES

Société anonyme

Au capital de 906.000,000 DT

Siège social : 10 Rue Abderrahmene Azzam Tunis 1002

Matricule fiscal : 0006335Y

Le conseil d'administration de la société les Imprimeries Réunies informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société se tiendra le mercredi 24 septembre 2025 à 10 Heures au 12 rue Générale Hassine Mutuelleville Tunis 1082, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation ou refus des états financiers de 2015 - 2016 et 2017 pour défaut de certification par le C.A.C.

2- Dissolution anticipée de la société et liquidation amiable.

3- Nomination d'un liquidateur, fixation de la durée de ses fonctions, de ses pouvoirs, et sa rémunération.

4- Désignation d'un mandataire pour l'accomplissement des formalités légales.

Nom et prénom de la déposante : Maître Nedra Hadiji Belajouza titulaire de la CIN n°01033293 délivrée à Tunis le 18/12/2000 et du matricule fiscal N°0079096D.

Numéro de téléphone : 71848627

2025403031SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE PLASTISS

SOCIET ANONYME AU CAPITAL DE 1.100.000DT

SIEGE SOCIAL : 5 BIS RUE CHARLES DE GAULLE 1000 TUNIS

IU : 001174 C

Messieurs les actionnaires de la société Plastiss sont invités à se réunir à son bureau sis au Bloc 10 rue Kaâb Ibn Malek les UV4 El Menzah 6, le 23/09/2025 à 10h00 en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ratification du retard et du mode de la tenue de l'assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi N° 47-2019 du 27/05/2019.

Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2024 établi par le Conseil d'Administration.

Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

Affectation du résultat de l'exercice 2024.

Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président Directeur Général.

Examen et approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général pour l'exercice 2024.

Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2025.

Election des administrateurs pour les exercices 2025-2026 et 2027.

Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026 et 2027.

13. Pouvoirs pour formalités.

2025403058SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Hôtel EL Hana International Tunisia

Le Complexe Hôtelier et Touristique

«El Hana International»

S.A.R.L au capital social de 13.009.000 Dinars

Siège social : 49 avenue Habib Bourguiba - 1015 Tunis

RC : N°B155051996

M.F. : 296159M/A/M/000

Les associés du Complexe Hôtelier et Touristique «El Hana International» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice financier de l'année 2023 le samedi 27 septembre 2025 à 10H au siège social de la société au 49 avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Entériner le retard de la convocation de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2023.

2) Examen et approbation s'il y a lieu du rapport du gérant, du rapport général et spécial du commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice.

3) Examen et approbation s'il y a lieu des conventions relevant de l'article 115 du code des sociétés commerciales.

4) Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5) Reconduction du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025 et 2026.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont à votre disposition au siège de la société : 49 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

2025403022SRLB3

Sociétés communautaires

Report de l'Assemblée Générale Constitutive

La société citoyenne locale EZZOUHOUR à Oued Elgsab-Weslatia - Kairouan, informe les participants le report de l'assemblée générale constitutif de la société du 20/9/2025 au 15/11/2025 à 9 H du matin à l'espace de Farhani Elhathili à Oued Elgsab - Weslatia- Kairouan, et la date de souscription sera prolonger jusqu'au 12/11/2025, pour statuer sur l'ordre du jour qui suit :

- L'approbation du statut de la société
- Désignation d'un commissaire aux comptes
- Election des membres du conseil d'administration.
- Diverses résolutions.

2025S01127SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Comptoir de Diffusion et de Fabrication des produits d'entretien "C O D I F A" dont le siège social est situé à la rue Mustafa Sfar N°3 Belvédère - 1002 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, sous le N°0011289 en date du 24 Juillet 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de fabrication de détergents et produits de nettoyage et une unité de remplissage des aérosols contenant des insecticides et autres avec du gaz de pétrole liquéfié, située à proximité de la route de Khelidia au km 4.5 à la localité Douar Houch Naassen de la délégation de Fouchana du gouvernorat de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Naassen.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou Monsieur le secrétaire générale chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Naassen ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "EJM" dont le siège social est situé à la rue 13 Août, à la zone industrielle de la poudrière 1 Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-09-0201-0005317 en date du 11 Avril 2025 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de deuxième catégorie objet de l'arrêté d'autorisation de troisième catégorie enregistrée sous le N°19-1195-24 en date du 30 Mai 2024 et consistant en une unité de fabrication des détergents et des produits de nettoyages située à proximité de la route de Gabès au Km 09, à la zone industrielle Thyna aux lots N°18 et N°19 du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité de Thyna.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Thyna ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte

Mr Dahmen Mohamed CIN n°01141419 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 8/9/1997 dressé par les notaires Mzid Mohamed et son fils Mohamed, qu'elle a égaré, et entent réitérer une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition qu'il la présente à l'étude de Maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2025X01144DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Hajer Ghattasi CIN 08403317 déclare qu'elle a perdu son contrat de propriété de terrain situé Ghatatsa Hencha rédigé par le notaire Chroudi Nassim daté le 14/12/2013 qu'elle désire avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui a un droit à la dite propriété doit l'inscrire au bureau du notaire Chroudi Nassim place 02 mars Jebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2025X01146DIVD2

Etats Financiers au 31 Décembre 2024

LLOYD VIE

S.A au capital social de 6 000 000 dinars : _ Siège social : Avenue de la monnaie Les berges du LAC 2- 1053 MF
n°1301574S/P/M/000 : - RC n° : B01117472013

(Chiffres en dinars tunisien)

Actif du bilan	Au 31 décembre 2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	224 086	212 980	11 106	67 519
Actifs corporels d'exploitation	1 230 956	835 877	395 079	417 949
Placements	103 644 059	381 633	103 262 426	83 298 083
Part des réassureurs dans les provisions techniques	30 747 530	-	30 747 530	29 512 627
Créances	5 945 974	83 475	5 862 500	7 894 944
Autres éléments d'Actif	2 290 138	85 037	2 205 102	2 141 713
Total de l'Actif :	**144 082 744**	**1 599 002**	**142 483 742**	**123 332 836**

(Chiffres en dinars tunisien)

Capitaux propres et passif du bilan	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres :		
Total des capitaux propres avant résultat :	6 789 060	5 966 035
Résultat de la période :	1 724 686	823 025
Total des capitaux propres avant affectation :	**8 513 746**	**6 789 060**
Passif :		
Provision pour risques et charges		
Provisions techniques brutes	96 109 548	79 399 382
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	30 491 445	29 338 208
Autres dettes	7 179 270	7 806 107
Autres passifs	189 732	79
Total des capitaux propres & Passif :	**142 483 742**	**123 332 836**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2024			Opérations Nettes
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Au 31/12/2023
Primes	22 783 185	6 782 531	16 000 654	5 004 698
Produits des placements	7 372 054		7 372 054	6 831 141
Autres produits techniques				
Charges de sinistres	- 4 903 953	- 348 401	- 4 555 552	-4 760 091
Variation des autres provisions techniques	- 17 248 189	- 1 620 460	- 15 627 729	-4 838 007
Participation aux bénéfices et ristournes	- 367 630	-	- 367 630	-19 666
Frais d'exploitation	- 2 564 051	- 3 477 783	913 732	-303 113
Autres charges techniques	- 641 604		- 641 604	-261 223
Charges des placements	- 1 125 649		- 1 125 649	-843 470
Résultat technique de l'Assurance Vie	**3 304 163**	**1 335 887**	**1 968 276**	**810 269**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2024	De la période arrêtée au 31/12/2023
Résultat technique de l'Assurance Vie	1 968 276	810 269
Produits des placements de l'Assurance	517 727	460 718
Charges des placements de l'Assurance	128 510	139 072
Pdts des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Ass Vie		
Autres produits non techniques	3	
Autres charges non techniques	7 168	77 494
Résultats provenant des activités ordinaires	**2 350 328**	**1 054 422**
Impôt sur le Résultat	625 642	231 397
Pertes extraordinaires	-	-
Effet des modifications comptables		-
Résultat net après modifications comptables	**1 724 686**	**823 025**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	371 807	2 486 198
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	- 156 598	-2 371 980
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-65 000	-65 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités		
Variation de trésorerie :	**150 208**	**49 218**
Trésorerie au début de l'exercice :	**594 235**	**545 017**
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	**744 443**	**594 235**

CONCLUSION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fait à Tunis, le 10/07/2025

Les commissaires aux comptes :

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

2025R02606BCFA5

LLOYD ASSURANCES — اللويد للتأمين

S.A au capital social de 45 000 000 dinars : _ Siège social : Immeuble LLOYD ASSURANCES, Avenue de la Monnaie Les berges du Lac 2- 1053 MF n°2395TPM000 : - RC n° : B1163651997

(Chiffres en dinars tunisien)

Actif du bilan	Au 31 décembre 2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	9 024 260	6 537 279	2 486 981	2 248 691
Actifs corporels d'exploitation	13 286 131	7 171 186	6 114 945	6 394 934
Placements	254 842 182	6 074 381	248 767 801	237 325 422
Part des réassureurs dans les provisions techniques	107 527 720		107 527 720	100 446 280
Créances	181 752 674	19 300 020	162 452 654	142 844 457
Autres éléments d'Actif	74 150 345	15 101 092	59 049 254	38 233 697
Total de l'Actif :	**640 583 312**	**54 183 958**	**586 399 354**	**527 493 482**

(Chiffres en dinars tunisien)

Capitaux propres et passif du bilan	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres :		
Total des capitaux propres avant le résultat de l'exercice :	92 248 874	83 080 702
Résultat de l'exercice :	8 416 866	9 223 906
Total des capitaux propres avant affectation :	**100 665 740**	**92 304 609**
Passif :		
Autres passifs financiers	28 000 000	15 000 000
Provision pour risques et charges	482 797	518 176
Provisions techniques brutes	223 660 142	206 047 498
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	116 859 564	112 578 757
Autres dettes	109 673 480	98 402 862
Autres passifs	7 057 631	2 641 580
Total des capitaux propres & Passif :	**586 399 354**	**527 493 482**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie	Au 31/12/2024			Opérations nettes au
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	31/12/2023
Primes acquises	207 317 410	98 430 170	108 887 240	90 658 801
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	11 393 698		11 393 698	12 299 343
Autres produits techniques	406 657		406 657	835 664
Charges de sinistres	-129 345 523	-46 672 205	-82 673 319	-71 778 215
Variation des autres provisions techniques	-327 765		-327 765	36 424
Participation aux bénéfices et ristournes	-7 196 101	-6 443 287	-752 814	940
Frais d'exploitation	-47 242 695	-21 336 143	-25 906 552	-21 855 510
Autres charges techniques	-6 614 522	-	-6 614 522	-5 180 456
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-16 145		-16 145	
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	**28 375 014**	**23 978 535**	**4 396 479**	**5 016 991**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2024			Opérations Nettes
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Au 31/12/2023
Primes	2 463 778	2 148 854	314 924	738 265
Produits des placements	55 621	-	55 621	38 489
Autres produits techniques	-	-	-	-
Charges de sinistres	-833 543	-370 419	-463 124	90 192
Variation des autres provisions techniques	0	12 624	-12 624	5 982
Participation aux bénéfices et ristournes	-991	-	-991	-
Frais d'exploitation	-523 716	-1 456 706	932 989	531 688
Autres charges techniques	-72 582	-	-72 582	-50 660
Charges des placements	-24 577	-	-24 577	-12 968
Résultat technique de l'Assurance Vie	**1 063 990**	**334 354**	**729 636**	**1 340 987**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2024	De la période arrêtée au 31/12/2023
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	4 396 479	5 016 991
Résultat technique de l'Assurance Vie	729 636	1 340 987
Produits des placements de l'Assurance Non Vie	27 983 091	25 299 435
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-12 411 862	-8 524 343
Pdts des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Ass Non Vie	-11 393 698	-12 299 343
Autres produits non techniques	44 623	165 833
Autres charges non techniques	-444 012	-740 433
Résultats provenant des activités ordinaires	**8 904 256**	**10 259 127**
Impôt sur le Résultat	-487 391	-1 035 220
Pertes extraordinaires	-	-
Effet des modifications comptables		
Résultat net après modifications comptables	**8 416 866**	**9 233 906**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	1 946 508	3 676 758
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-1 447 937	-19 028 595
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	11 320 275	14 920 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités		
Variation de trésorerie :	**11 818 846**	**-431 837**
Trésorerie au début de l'exercice :	**7 212 236**	**7 644 073**
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	**19 031 082**	**7 212 236**

CONCLUSION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fait à Tunis, le 11/07/2025

Les commissaires aux comptes :

AMC Ernst &Young
Fehmi LAOURINE

FINOR
Karim DEROUICHE

2025R02607BCFA5